

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013**

**2013 DDEEES 219** Subvention à l'association des commerçants Cinq sur Cinq pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012 (5e).

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants Cinq sur Cinq (5e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012 ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du 5 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 19.000 euros est attribuée à l'association des commerçants Cinq sur Cinq située 23, rue Frédéric Sauton à Paris (5e) (18989 – 2013\_04210) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 110.169,79 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 19.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004) et suivant.